

Division du premier degré

Fiche profil de poste :

**Coordonnateur / coordonnatrice de Territoire Educatif Rural (TER) 50 % –
Schirmeck Barembach Communauté de communes de la Vallée de la Bruche**

Circonscription : Molsheim

Localisation : Schirmeck

1. Cadre général

La coordonnatrice ou le coordonnateur est une enseignante ou un enseignant du 1er degré qui exerce ses missions sous l'autorité hiérarchique de l'IEN de circonscription de Molsheim, dont il/elle est le collaborateur direct et sous l'autorité fonctionnelle et du principal de collège Haute-Bruche de Schirmeck.

Son action s'inscrit dans le cadre du projet de Territoire éducatif rural (TER) élaboré entre les écoles maternelles et élémentaires du secteur « Schirmeck Barembach Communauté de communes de la Vallée de la Bruche » et le collège Haute-Bruche, ainsi que les collectivités territoriales et le tissu associatif local.

Elle ou il fait partie de l'équipe de réseau coanimée par l'IEN, le principal et l'IA-IPR référent. Elle ou il a principalement une mission d'ordre pédagogique et peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au suivi du projet.

2. Contexte local

Il s'agit d'un territoire rural de montagne marqué par de fortes inégalités sociales entre les écoles et de nombreux élèves relevant de l'ASE.

3. Définition du poste et des missions :

- Participer et contribuer aux instances de pilotage et techniques, ainsi qu'aux instances des établissements et structures relevant du Territoire éducatif rural (TER) ;
- Impulser, coordonner, appuyer la mise en œuvre des projets pédagogiques s'inscrivant dans le cadre des priorités définies par la convention qui cadre le TER ;
- Co construire et soutenir la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans les priorités du TER ;
- Assurer le suivi des actions, participer à l'évaluation des projets menés ;
- Elaborer et suivre le tableau de bord de la mise en œuvre des actions du TER ;
- Assurer un rôle de coordination sur le territoire : favoriser les liaisons inter cycles, les liaisons inter degrés, et la mise en cohérence des démarches pédagogiques au sein du TER ;
- Contribuer en appui aux chefs d'établissements, au développement du projet sur les niveaux scolaires du second degré ;
- Favoriser la collaboration et la continuité éducative entre les enseignants, et avec les différents acteurs ;
- Contribuer avec l'appui des Conseillers Pédagogiques à la formation des enseignants relevant du TER ;

- Renforcer le lien entre les différents acteurs, travailler avec les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires pour favoriser la réussite de tous les élèves ;
- Développer et participer au renforcement du partenariat avec les familles

4. Connaissances, compétences et qualités requises :

- Disposer de bonnes connaissances du système éducatif 1er et 2nd degrés particulièrement concernant les liaisons intercycles et interdegrés ;
- Disposer de connaissances sur la politique et l'environnement partenarial de l'Education nationale ;
- Disposer de bonnes connaissances des caractéristiques et du fonctionnement des écoles du territoire ;
- Être capable d'élaborer des outils de présentation et de suivi de projets
- Être capable de travailler en équipe, de coopérer avec des personnels de statuts et missions variés ;
- Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ;
- Faire preuve d'une aisance relationnelle et d'appétence pour le travail partenarial ;
- Disposer de capacités rédactionnelles et d'une bonne connaissance de l'usage des technologies de l'information et de la communication
- Avoir le sens de l'initiative, de l'innovation
- Avoir le sens de l'autonomie, de l'organisation et de la structuration pour rendre compte.

5. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

- **Territoire d'action** : les écoles du secteur collège Schirmeck et la cité scolaire Haute Bruche
- **Durée de la mission** : 3 ans renouvelable
- Mission à temps partiel (50%)
- **Rattachement fonctionnel** : l'inspection de la circonscription de Molsheim mais poste implanté à Schirmeck
- Les candidats seront convoqués pour un entretien devant une commission qui examinera leurs motivations et leurs aptitudes à assurer les missions assignées. La commission sera composée de 2 à 3 personnes, dont l'IEN de la circonscription concernée par le TER

Contact :

Inspection de l'Éducation Nationale
1 Route de Mutzig 67120 MOLLSHEIM
Tél. 03 88 49 77 90
ien.molsheim@ac-strasbourg.fr